

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-BARNABÉ**

Lundi 11 août 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé, tenue ce lundi 11 août 2025, à 19 h 35 et ajournée à 20 h 45, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Ouverture de la réunion et vérification du quorum :

La séance est présidée par monsieur le maire Guillaume Laverdière qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Outre monsieur Laverdière, sont également présents :

M^{me} Johanne Gélinas, conseillère au siège numéro 2;
M. Jimmy Gélinas, conseiller au siège numéro 5;
M^{me} Shanon Duhaime, conseillère au siège numéro 6.

Le siège numéro 3 est vacant.

Sont absents :

M. Philippe Lafrenière, conseiller au siège numéro 1;
M. Mario Massicotte, conseiller au siège numéro 4.

Monsieur Martin Beaudry, greffier-trésorier, assiste à la rencontre et fait fonction de secrétaire de la réunion.

Madame Pascale Rouette, greffière-trésorière adjointe assiste également à la rencontre.

Monsieur le Maire constate que le quorum nécessaire à la tenue de la réunion est correctement constitué et que les délibérations peuvent débuter.

Départ de monsieur le conseiller Jimmy Gélinas à 19h45.

Monsieur le maire constate l'absence de quorum.

Départ de madame la conseillère Johanne Gélinas et de madame la conseillère Shanon Duhaime à 19h46.

Avis d'ajournement :

Le Greffier-Trésorier a fait parvenir le 14 août 2025 un avis d'ajournement pour la séance ordinaire du 11 août 2025 à tous les membres du conseil municipal.

Faute de quorum, après avoir attendu une heure, la séance a été ajournée au lundi 18 août 2025 à 19 h 00, conformément à l'article 155 du *code municipal du Québec*.

Guillaume Laverdière
Maire

Martin Beaudry
Greffier-Trésorier

Je, GUILLAUME LAVERDIERE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du *Code municipal*.

Guillaume Laverdière
Maire